

Communiqué de presse

From cells to therapeutics **Vivalis**

VIVALIS SIGNE UNE NOUVELLE LICENCE COMMERCIALE POUR LA LIGNEE CELLULAIRE EB66[®] AVEC BOEHRINGER INGELHEIM VETMEDICA

Nantes (France) – 19 juillet 2010 – VIVALIS (NYSE Euronext : VLS), société biopharmaceutique, annonce aujourd'hui que BOEHRINGER INGELHEIM VETMEDICA, la division vétérinaire de la société pharmaceutique, BOEHRINGER INGELHEIM, dont le siège est basé en Allemagne, exerce une option pour acquérir les droits d'une licence commerciale afin de produire deux vaccins avicoles à partir de la lignée cellulaire EB66[®], dérivée de cellules souches de canard.

Les termes financiers de l'accord ne sont pas communiqués.

« Nous sommes très heureux de la signature de cette nouvelle licence commerciale dans le domaine vétérinaire. Ce nouvel accord confirme une nouvelle fois que la plateforme cellulaire EB66[®] est le substrat cellulaire de référence pour la production industrielle de vaccins viraux. Cela témoigne également que la plupart de nos clients qui évaluent notre technologie dans le cadre d'une licence de recherche, sont convaincus par la solidité, l'efficacité et la conformité réglementaire de la lignée cellulaire EB66[®], et élargissent ainsi leurs droits, pour la plupart, à une licence commerciale. Actuellement en discussions avancées avec de nombreuses sociétés pharmaceutiques ou biopharmaceutiques pour la production de protéines et de vaccins, nous sommes confiants dans la poursuite de la dynamique de signature de licences de la plateforme EB66[®] en 2010. Nous réitérons donc notre objectif de signer sept nouvelles licences cette année, dont deux commerciales. » déclarent Franck Grimaud, Président du Directoire et Majid Mehtali, Directeur scientifique, co-dirigeants de VIVALIS.

Prochaine communication financière :

21 juillet 2010, après fermeture du marché : chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2010

A propos de la lignée cellulaire EB66[®]

La lignée cellulaire EB66[®], dérivée de cellules souches de canard, présente des caractéristiques réglementaires et industrielles uniques : les cellules sont génétiquement stables, immortelles et sont capables de croître à de fortes densités cellulaires (> 40 millions cellules/mL) en suspension dans un milieu sans sérum.

Le BMF (Biological Master File), dossier réglementaire d'enregistrement de la lignée cellulaire EB66[®], a été déposé le 27 Juin 2008 à la FDA (Food and Drug Administration).

La lignée cellulaire EB66[®] réplique une large gamme de virus humains et animaux, et elle est actuellement utilisée ou évaluée pour la production de vaccins viraux par la plupart des acteurs mondiaux de l'industrie du vaccin.

La lignée cellulaire EB66[®] peut être facilement modifiée génétiquement, permettant l'expression de protéines recombinantes d'intérêt (> 1 g/l). Les anticorps monoclonaux produits sur la lignée cellulaire EB66[®] présentent un profil de glycosylation avec la caractéristique remarquable d'avoir un contenu en fucose réduit. Cette dernière caractéristique est connue pour être associée à une meilleure activité cytotoxique de l'anticorps, activité qui est particulièrement utile pour le traitement contre les cellules cancéreuses.

A propos de VIVALIS (www.vivalis.com)

VIVALIS (NYSE- Euronext: VLS) est une société biopharmaceutique qui fournit à l'industrie pharmaceutique des solutions cellulaires innovantes pour la production de vaccins et de protéines, et qui développe des traitements pour des pathologies sans réponse médicale. Le savoir-faire et la propriété intellectuelle de VIVALIS sont principalement exploités dans 3 domaines :

1. Lignée cellulaire EB66[®] :

VIVALIS propose des licences de recherche et des licences commerciales de sa lignée cellulaire EB66[®], dérivée de cellules souches de canard, à des sociétés de biotechnologies et à l'industrie pharmaceutique pour la production de vaccins thérapeutiques et viraux prophylactiques, virosomes, VLPs et protéines recombinantes, notamment dans les anticorps monoclonaux avec une activité cytotoxique accrue. La société reçoit des paiements initiaux, des paiements d'étapes à certaines étapes cliniques et des royalties sur les ventes de ses clients.

2. Plateforme Humalex[®]

VIVALIS propose à ses clients des solutions sur mesure pour la génération, le développement et la production d'anticorps monoclonaux 100% humains. La société reçoit des paiements initiaux, des paiements d'étapes et des royalties sur les ventes de ses clients.

3. Plateforme 3D-Screen

VIVALIS réalise la découverte et le développement à de stades pré-cliniques de petites molécules chimiques identifiées grâce à la plateforme propriétaire de screening de VIVALIS, 3D-Screen, qui identifie des cibles de protéines de modulation conformationnelle. VIVALIS développe actuellement un portefeuille de petites molécules propriétaires pour le traitement de l'Hépatite C.

Basée à Nantes (France), VIVALIS a été créée en 1999 par le Groupe Grimaud (environ 1 500 personnes), un des leaders mondiaux de la sélection génétique animale. VIVALIS a établi plus de 30 partenariats et licences avec les leaders mondiaux du secteur, notamment Sanofi Pasteur, GlaxoSmithKline, CSL, Kaketsuken, Merial, Intervet, SAFB Biosciences. VIVALIS est membre des pôles de compétitivité ATLANTIQUE BIOTHERAPIES et LYON BIOPOLE.

VIVALIS

Compartiment C d'Euronext Paris de NYSE Euronext

Reuters : VLS.PA – Bloomberg : VLS FP

Membre des indices SBF 250, Small Cap 90 et Next Biotech de NYSE Euronext



Le présent document contient des informations prospectives et des commentaires relatifs aux objectifs et stratégies de la société. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont les facteurs de risques décrits dans le Document de référence de la société, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels la société est présente.

INFORMATION DU PUBLIC

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de la société Vivalis enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 22 avril 2010 sous le numéro R. 10-026 et tel que substitué par le document de référence en date du 1er juillet 2010 et (ii) d'une note d'opération (incluant un résumé), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 10-215 en date du 1er juillet 2010, est disponible sans frais auprès de Vivalis (6, Rue Alain Bombard 44 821 SAINT-HERBLAIN CEDEX), ainsi que sur les sites Internet de Vivalis (www.vivalis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Vivalis attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 4 du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Vivalis dans un quelconque

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

pays. La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Vivalis d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act », et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. Toute offre de valeurs mobilières au public aux Etats-Unis sera réalisée au moyen d'un prospectus disponible auprès de la Société et contenant des informations détaillées sur la Société, ses dirigeants et ses états financiers. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une sollicitation ni n'est conçu comme étant une incitation à une activité d'investissement aux fins de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce communiqué est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/EC et de toute mesure d'application pertinente prise par un Etat membre, et qui sont aussi (a) des personnes autorisées par le FSMA ou qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel qu'amendé (le « Règlement ») ou (b) des institutions ou sociétés qualifiées de « high net worth persons » au sens de l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement ou (c) toutes autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou invoquer ce communiqué.

Aucune copie de ce document n'est, ni ne doit être, distribuée ou envoyée aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Contacts

VIVALIS

Franck Grimaud, CEO

Email: investors@vivalis.com

NewCap

Communication financière

Steve Grobet / Pierre Laurent

Tél : +33 (0) 1 44 71 94 91

Email : vivalis@newcap.fr